

## Avis détaillé

### 1. Contexte, présentation du projet et enjeux environnementaux

#### 1.1. Contexte

Le projet de reprise et d'extension de l'exploitation d'une carrière de roches calcaires massives<sup>5</sup> est situé en rive gauche de l'Arc, à la confluence de la Valloirette, dans la vallée de la Maurienne, à environ 10 km en amont de Saint-Jean-de-Maurienne, et à 20 km en aval de Modane, sur les communes de Montricher-Albanne et Saint-Martin-la-Porte.

Le bourg le plus proche, Saint-Martin-la-Porte, se situe à environ 1 km au nord-est du site, en rive droite de l'Arc.

Le site s'inscrit dans un paysage montagnard grandiose mais très anthropisé, marqué par le passé industriel<sup>6</sup> de la vallée de la Maurienne et par d'importantes infrastructures de transport : l'autoroute A43, la route RD 1006 et la voie ferrée Culoz-Modane.

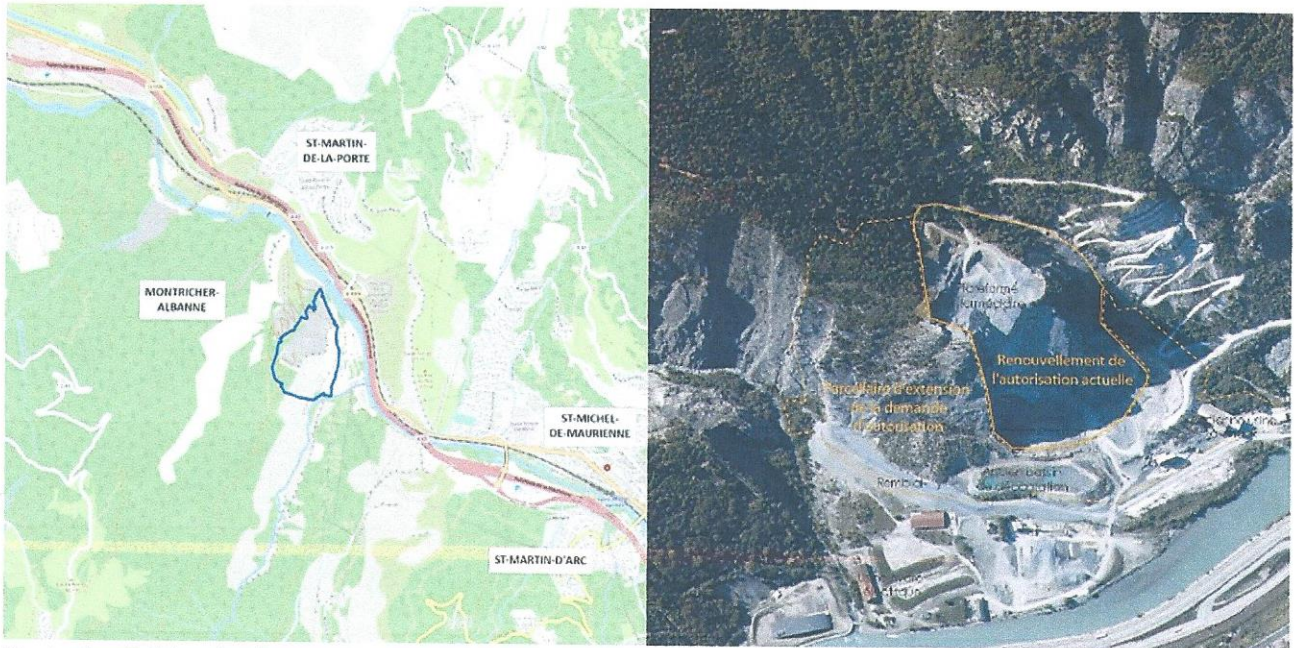


Illustration 1: Plan de situation du projet (à g.) et photo aérienne (à d.) du site actuel et du projet (Source : Étude d'impact)

L'exploitation de la carrière dite de Calypso a débuté en 1950 pour la production de chaux industrielle. La plus récente autorisation d'exploiter le site a été délivrée par arrêté préfectoral du 23 février 1996 pour une durée de 15 ans<sup>7</sup>. La remise en état prévue à l'article 8<sup>8</sup> de ce dernier, qui consistait essentiellement en du reboisement du carreau inférieur et la suppression des fronts de taille et des risbermes, n'a pas été mise en œuvre.

5 Intitulé improprement « renouvellement et extension d'une carrière ». L'appellation « reprise et extension d'une exploitation antérieure de la carrière » par exemple aurait été plus claire pour le public.

6 Industrie chimique (chlorates, sodium, carbure de calcium) métallurgie (aciérie, fonderie d'aluminium) soufflerie d'Avrieux.

7 Le détail des autorisations successives est consultable p. 11 du document 2 « lettre de demande d'autorisation ».

8 Cf. annexe 1 du document 2.